

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT 2024/2025

**Article 1 – Objet :** La présente carte d'abonnement donne droit d'accès à la patinoire Angers IceParc pour assister aux matchs des Ducs d'Angers se déroulant dans le cadre de la Synergla Ligue Magnus pour la saison 2024/2025 soit 22 matchs de la saison régulière, ainsi que les matchs amicaux de pré-saison. Elle donne accès également aux matchs de Coupe de France à domicile et le 1/4 de finale des playoffs. Considérant la nature aléatoire de nos offres (*durée du parcours en playoffs non garantie*), aucun remboursement ne sera proposé à l'issue de la saison, tous types d'abonnement confondus. L'abonnement est valable dès réception des justificatifs pour les abonnements tarifs réduits (*carte d'identité, passeport, livret de famille, carte étudiante 2024/2025, carte demandeur d'emploi, carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion d'au moins 50%*).

**Article 2 – Durée :** Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive 2024/2025 telle que définie par la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG) pour assister au déroulement des matchs de Synergla Ligue Magnus à Angers IceParc.

**Article 3 – Prestations :** La S.A. Les Ducs d'Angers s'engage à assurer à l'abonné(e) l'accès à sa place réservée dans Angers IceParc, selon les modalités de l'abonnement inscrites dans l'article 1. [Pour l'abonnement Bleu](#), l'abonné aura la possibilité de réserver prioritairement sa place dans la même catégorie sur une période déterminée. Au-delà, cet avantage sera automatiquement caduque. Les commandes seront servies dans l'ordre d'arrivée dans la limite des sièges disponibles. La S.A. Les Ducs d'Angers ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où aucune place ne serait disponible dans la même catégorie.

**Article 4 – Utilisation de la Carte :** L'abonné(e) reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que la S.A. Les Ducs d'Angers connaisse son identité et son adresse.

**Article 5 – Conditions d'accès :** L'abonné(e) doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans Angers IceParc. En vertu du règlement de la Fédération Française de Hockey sur Glace, tout spectateur doit être muni d'un billet, enfants mineurs compris. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Angers IceParc et les dispositions de la loi ALLIOT-MARIE N° 93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et à se plier aux impératifs de sécurité (fouille, contrôle d'identité, mises en consignes d'objets inopportuns ou dangereux...) par le service de sécurité. L'abonné(e) devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la S.A. Les Ducs d'Angers et la FFHG. L'abonné(e) s'engage à respecter les consignes lors d'un match, par le gestionnaire de la patinoire (UCPA) afin d'assurer la sécurité des supporters. L'entrée dans la patinoire sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue. Toute sortie de la patinoire est considérée comme définitive. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude, entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sous peine de poursuites pénales.

**Article 6 – Responsabilités :** La S.A. Les Ducs d'Angers n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changement de réglementation, occultations, pandémies, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline notamment impossibilité d'utiliser la patinoire. La S.A. Les Ducs d'Angers n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2024/2025. L'abonné(e) renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. La S.A. Les Ducs d'Angers n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans l'Angers IceParc, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de la S.A. Les Ducs d'Angers dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

**Article 7 - Clause COVID :** L'accès à la patinoire Angers IceParc se fera selon les mesures sanitaires en vigueur et le protocole mis en place par la S.A. Les Ducs d'Angers. En cas de protocole sanitaire et de limitation de la jauge d'accueil du public, la S.A. Les Ducs d'Angers se réserve le droit de geler les abonnements et de mettre en place un système de compensation / remboursement au prorata des rencontres jouées avec du public.

**Article 8 :** Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit français.

# PLAN DE LA PATINOIRE

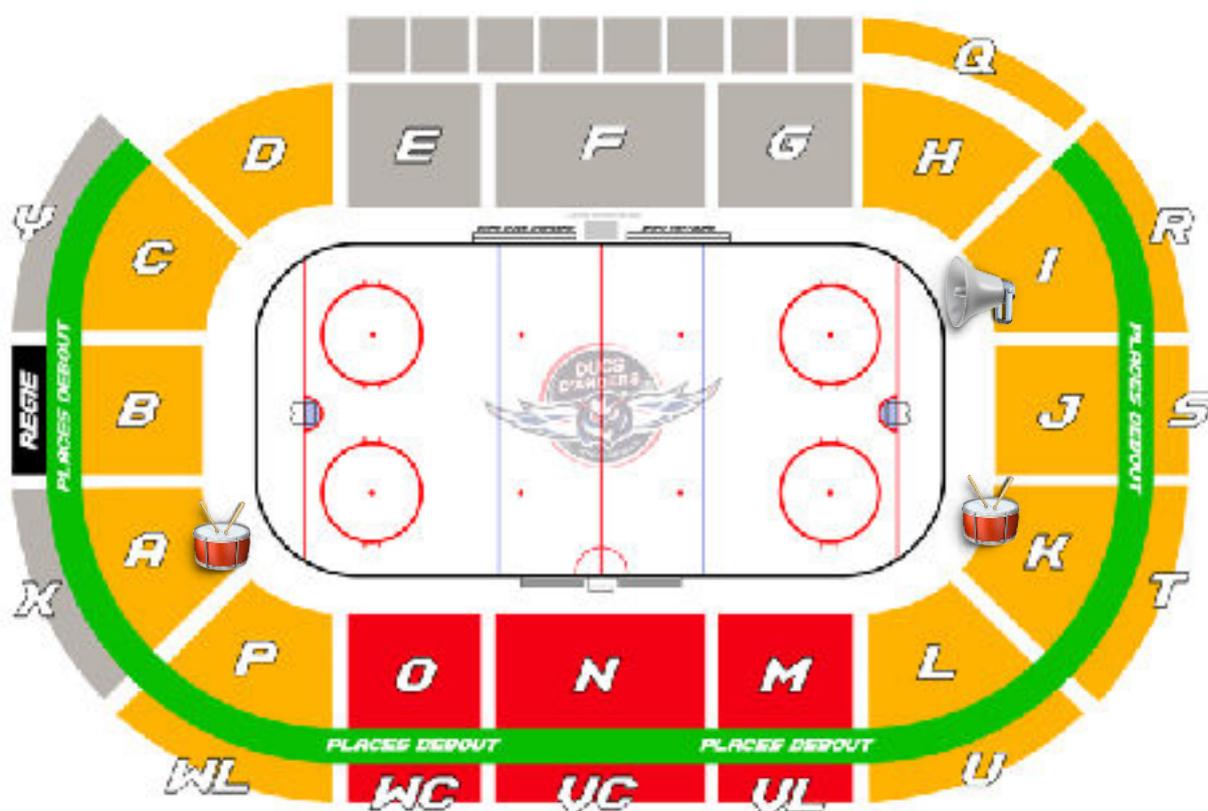
## ANGERS ICEPARC



**CATÉGORIE 1 :** Places centrales, vision panoramique.  
Abonnement possible uniquement au niveau 1 (tribune O-N-M)



**CATÉGORIE 2 :** Places latérales, vision proche d'un but.  
Abonnement possible uniquement au niveau 1 (tribune A-P-M)



**Zone supporters - Équipe visiteuse : Tribune I**



**Zone supporters - Clubs (Les Raptors - Le Puck Angevin) : Tribune K & Tribune A**

## INFORMATIONS AUX ABONNÉS

Cette fiche est réalisée à destination des abonnés afin de les informer sur l'utilisation de leurs données à caractère personnel qu'ils transmettent à la SA Les Ducs d'Angers en leur qualité d'abonnés au club.

Le Conseil d'Administration de la SA Les Ducs d'Angers, responsable de traitement, s'engage à respecter les dispositions :

- du Règlement Européen (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel,
  - de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
  - de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par différents décrets dont le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019,
  - de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,
- et prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

### 1. Responsable de traitement

Le Conseil d'Administration de la SA les Ducs d'Angers est le responsable de traitements des données à caractère personnel des Abonnés.

### 2. Sensibilisation des Abonnés

Cette fiche a pour but de sensibiliser les Abonnés à la réglementation RGPD (règlement général sur la protection des données à caractère personnel).

### 3. Finalités et bases de traitement

Les traitements des données des Abonnés prennent appui sur le consentement des Abonnés puis sur l'intérêt légitime du responsable de traitement. La finalité est de traiter, gérer les données à caractère personnel des Abonnés.

### 4. Nombre et catégories de personnes concernées

Environ 400 Abonnés sont concernés à fin juin 2024.

### 5. Catégories de données collectées

Pour chaque Abonné, les données à caractère personnel collectées peuvent être : nom, prénom, adresses postale et électronique, téléphone, date de naissance (tarif réduit - plein tarif), coordonnées bancaires (via RIB ou pour les paiements par chèque), signature manuscrite.

### 6. Durée de conservation des données

Les données des Abonnés sont gardées pour la saison durant laquelle ils sont abonnés pour assister aux matches et les trois suivantes. Elles sont ensuite détruites si la personne ne se réabonne pas.

### 7. Destinataires des données

- en interne : les salariés et administrateurs de la SA des Ducs d'Angers qui ont délégation pour traiter ces données dans le cadre de leurs missions.
- en externe : les partenaires pour la gestion technique (exemple inscription via le site internet) ou pour proposer des offres aux abonnés lorsque ceux-ci ont donné leur consentement.

### 8. Droits des Abonnés

Chaque Abonné dispose, conformément à la législation en vigueur, de droits d'accès, de modifications, de rectifications, de suppressions hors obligations légales pour la SA les Ducs d'Angers de conserver ces données, d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données à caractère personnel le concernant.

L'Abonné peut exercer ce droit en adressant un courrier à Les Ducs d'Angers- Délégué à la Protection des Données- 5 rue de la Constitution- 49000 Angers en joignant une pièce d'identité signée. Le Délégué à la Protection des Données (dpd/dpo) prendra la précaution de vérifier l'identité du demandeur avant de lui donner l'accès à ses données personnelles.

La SA les Ducs d'Angers est attentive à prendre soin aux données à caractère personnel de chacun en respect de la réglementation. En cas de différend, l'Abonné a la possibilité de contacter le Délégué à la Protection des Données. Il peut aussi contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés via le site internet de la Cnil à <https://cnil.fr>